

CHRONIQUE AGRICOLE.—MAI 1859.

SOMMAIRE.—Avis concernant l'octroi du gouvernement en faveur des Sociétés d'Agriculture de Comté. —Amendement à l'acte d'agriculture.—Nouvelles dispositions de l'acte.—Suppression pour cette année de l'Exposition Provinciale Agricole —Le mois de Mai et les travaux du mois de Juin.—Un nouvel engrais.—L'Éducation et son influence sur les succès et les revers dans les entreprises d'Améliorations Agricoles.—L'Enseignement Agricole et les hommes capables d'en remplir les charges.

Nous croyons devoir reproduire encore l'avis concernant l'octroi du gouvernement en faveur des Sociétés d'Agriculture de Comté que nous avons publié dans notre dernier numéro. Les rapports devront nous être adressés le 1er de Juin au plus tard sous peine de perdre tout droit de subvention pour l'année 1859.

Bureau d'Agriculture et de la Statistique.

Toronto, 28ème Mars 1859.

Vu que l'octroi de la Législature aux Sociétés du Haut et du Bas-Canada sera moindre cette année que d'ordinaire, et ne s'élèvera pas à la somme pourvue par la 20ème Victoria, caps. 32 et 49, tous les Trésoriers de Sociétés d'Agriculture de Comté, sont par ces présentes requis de transmettre leurs Rapports conformément à la Cédule B des susdits Actes, aux Chambres d'Agriculture du Haut et du Bas-Canada respectivement, le ou avant le **PREMIER JOUR DE JUILLET PROCHAIN** ; afin que l'octroi puisse être partagé d'après un taux fixe, en proportion avec le montant de la souscription.

Les Sociétés qui négligeront d'envoyer leurs rapports à ou avant cette date, perdront tout droit à un octroi pour l'année 1859.

Par ordre,

WILLIAM HUTTON.

Secrétaire.

Dans la dernière session l'acte d'Agriculture a été amendé au sujet de la tenue des expositions provinciales Agricoles. Bien que nous n'ayons pas de données précises à ce sujet, les informations que nous avons prises nous permettent d'informer nos lecteurs que les nouvelles dispositions de l'acte sont que les expositions provinciales, au lieu de se répéter annuellement, seront à l'avenir biennales. De plus, elles ne se feront que dans les villes ayant des constructions appropriées à cet objet et acceptées comme telles par la chambre d'agriculture. Cette loi aura force cette année même de manière à supprimer l'exposition provinciale agricole qui devait avoir lieu à Montréal en Septembre prochain. Nous croyons devoir informer le public de ce fait afin que les éleveurs ne fassent aucuns préparatifs pour une exposition qui peut-être n'aura pas lieu, dans notre prochain numéro, nous informerons officiellement nos lecteurs de ce qui a été décidé à ce sujet et les raisons qui ont amené cette décision.

—La saison du printemps a été cette année exceptionnellement belle et a facilité